

Règlement du programme de parrainage de CROWN FUNDING

CROWN FUNDING, société à Responsabilité Limitée au capital de 30 000 euros, ayant son siège social au 383 rue Louis Rustin 74160 Archamps, immatriculée au registre du commerce de Thonon-les-Bains sous le numéro 914 501 952 sous le numéro SIREN 014 501 952, agréée en tant que Prestataire de Services de Financement Participatif (PSFP), organise l'opération de parrainage dont les modalités sont énoncées ci-après. Pour toute question ou clarification supplémentaire, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse e-mail suivante : support@crownfunding.fr.

Durée et modification :

Bien que le programme de parrainage soit ouvert pour une durée indéterminée, nous tenons à vous informer que CROWN FUNDING se réserve le droit de modifier unilatéralement et sans préavis les termes du présent règlement, incluant sa validité.

Éligibilité :

Le programme de parrainage est accessible à tous les utilisateurs inscrits sur le site www.crownfunding.fr, après avoir validé leur compte conformément à nos procédures. Afin que le parrainage soit valide, le(s) filleul(s) doit/doivent être un/des nouveau(x) client(s) de CROWN FUNDING, c'est-à-dire qu'il(s) ne doit/doivent pas encore être inscrit(s) sur la plateforme.

Conditions de participation :

Chaque utilisateur est limité à la création d'un seul compte sur www.crownfunding.fr. De plus, pour que le parrain puisse bénéficier des avantages du programme de parrainage, le(s) filleul(s) doit/doivent s'inscrire sur www.crownfunding.fr en utilisant le code transmis par le parrain, puis effectuer un investissement. Il est à noter que le(s) filleul(s) a/ont également la possibilité de devenir un/des parrain(s) à leur tour, contribuant ainsi à l'expansion continue du programme de parrainage. Les parrains et les filleuls sont tenus de respecter les Conditions Générales d'Utilisation (CGU) du site www.crownfunding.fr, ainsi que toute autre règle applicable.

Avantages du parrainage :

En échange du parrainage, le parrain bénéficie d'une remise en pourcentage de 1 %, appliquée à tout investissement réalisé par le(s) filleul(s) sur le site www.crownfunding.fr, dans le cadre des offres d'investissement disponibles en ligne. Cependant, il est important de souligner que cette remise ne peut excéder 33 % de la rémunération perçue par CROWN FUNDING. De plus, il convient de noter que cette remise n'est pas considérée comme une rémunération directe, car elle requiert que le parrain réinvestisse les fonds reçus dans des offres d'investissement proposées par CROWN FUNDING. Les récompenses accordées au parrain sont nominatives et seront accessibles sur son compte après validation et vérification des investissements réalisés par le(s) filleul(s), sous réserve de leur non-révocation. CROWN FUNDING se réserve le droit de modifier ces récompenses sans préavis, notamment en cas d'indisponibilité.



Dispositions légales :

Toute tentative de fraude ou fraude avérée sera poursuivie conformément aux dispositions du Code pénal. Par ailleurs, toute forme de spam est strictement prohibée dans le cadre de ce programme de parrainage. CROWN FUNDING se réserve le droit d'exclure de manière définitive tout participant ne respectant pas cette règle.

Responsabilité du parrain :

Le parrain est entièrement responsable de présenter CROWN FUNDING à son/ses filleul(s) et de les encourager à s'inscrire et à investir sur la plateforme www.crownfunding.fr. Cette responsabilité implique non seulement de fournir des informations sur les services et les offres de CROWN FUNDING, mais également de partager son expérience personnelle et de répondre aux questions éventuelles du/des filleul(s) si nécessaire. En assumant ce rôle, le parrain contribue activement à la croissance de la communauté d'investisseurs de CROWN FUNDING et à la réussite du programme de parrainage dans son ensemble.

Droits des participants :

Les participants ont le droit d'accéder, de modifier, de rectifier et de supprimer leurs données personnelles. Pour exercer ces droits ou pour toute question concernant la confidentialité des données, les participants peuvent contacter CROWN FUNDING en envoyant un e-mail à l'adresse support@crownfunding.fr.

Loi applicable et compétence juridictionnelle :

Le présent règlement de parrainage est soumis à la législation française. Tout différend ou litige résultant du programme de parrainage, ou y étant lié, relèvera de la compétence exclusive du tribunal de Thonon-les-Bains.

Acceptation des conditions :

En participant au programme de parrainage, les participants reconnaissent avoir pris connaissance et accepté pleinement les conditions énoncées dans le présent règlement.